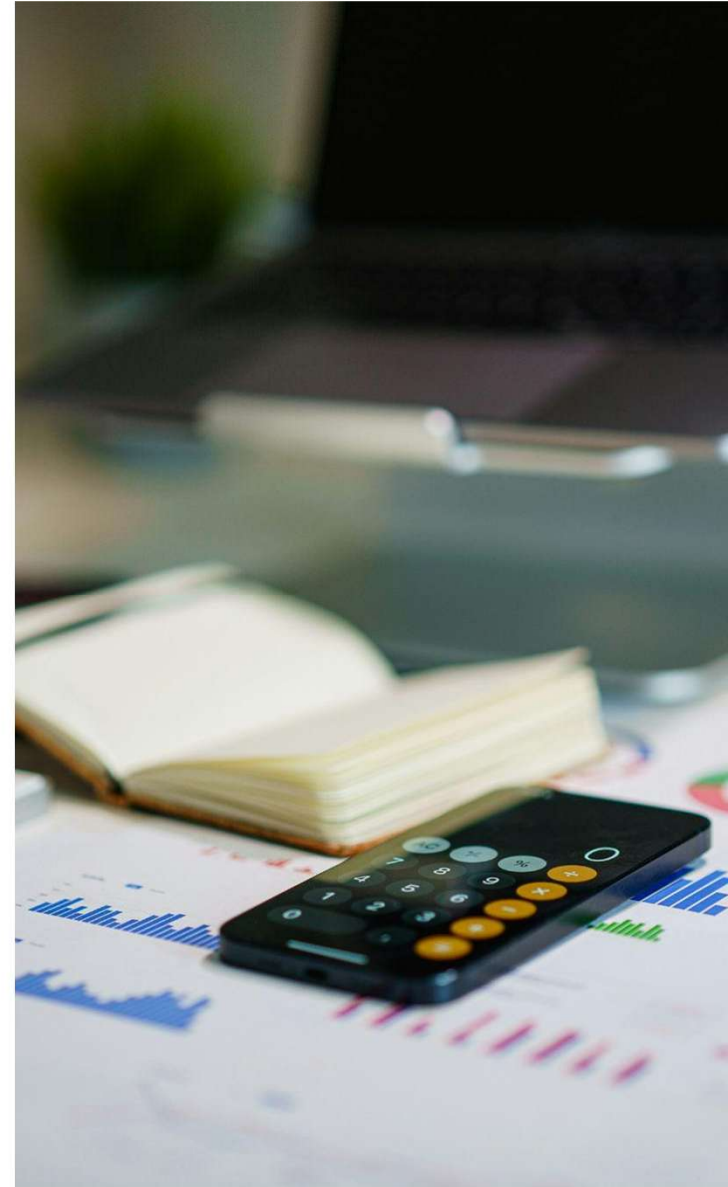




Simulations formes juridiques

Passage d'EI à société



Agenda

01

De l'EI à la société

02

Simulation chiffrée

03

Conclusion



01

Avantages du passage en société

Listing des avantages et inconvénients



Option envisagée – Passage en société

Comparatif Entreprise individuelle vs. Société

Critère	EI (BNC)	SAS et EURL
Fiscalité	IR sur 100 % du bénéfice (très progressif)	IS à 15 % jusqu'à 42 500 €, puis 25 %
Rémunération	Bénéfice = revenu	Rémunération + dividendes selon stratégie
Cotisations sociales	Sur le bénéfice	Sur la rémunération (TNS en EURL, assimilé salarié en SAS)
Déduction des charges	Limitée	Optimisée (loyer, rémunération, amortissement)
Patrimoine personnel	Engagé sauf déclaration d'insaisissabilité	Société = écran juridique (responsabilité limitée)
Achat immobilier	Immobilier au nom personnel ou en SCI	Peut être logé dans une SCI + bail à la société
Sous-location	Complexe et risqué juridiquement	Gestion facilitée via bail et contrat de mise à dispo
Transmission	Difficile, pas de titres à céder	Titres cessibles = plus simple à vendre ou transmettre
Comptabilité	Simple (BNC)	Obligations accrues (bilan, dépôt des comptes)

Simulation chiffrée pour indépendant

Paramètres de la simulation



Paramètre en entrée de la simulation pour l'entreprise

	Montant
Taux Journalier Moyen	600
Chiffre d'affaires annuel	126 000
Charges courantes d'exploitation (10% du CA)	-12 600
Résultat d'exploitation	113 400
<i>Part du résultat affectée à la rémunération du dirigeant (100%)</i>	<i>113 400</i>

Paramètre en entrée de la simulation pour le foyer fiscal

	Montant
Nombre de parts fiscales	2
Revenu soumis à l'impôt de la conjointe	48 000
Déduction forfaitaire des frais du conjoint (10%)	-4 800
Total des revenus imposables non liés au client et inclus dans le foyer	43 200
Déductions	-340
Total des crédits d'impôts	-340



02

Simulation

Comparaison de trois régimes



Comparatif des formes juridiques

Comparatif des régimes



Agrégat

	SAS IR	SASU IS	EURL IS
Chiffre d'affaires annuel	126 000	126 000	126 000
Charges d'exploitation (10% du CA)	-12 600	-12 600	-12 600
Salaires / Rémunération			-50 316
Cotisations sociales			-23 084
Résultat avant impôts	113 400	113 400	40 000
Impôt sur les sociétés		-24 100	-6 000
Résultat net	113 400	89 300	34 000
Dividendes distribuables	n/a	89 300	34 000
Cotisations sociales et impôts sur dividendes		-26 790	-7 618
Dividendes nets	n/a	62 510	26 382
Revenus conjointe	48 000	48 000	48 000
Déduction 10% frais conjoint sur salaire	-4 800	-4 800	-4 800
Total foyer imposable	156 600	43 200	93 516
<i>Taxe PUMA</i>	n/a car conjointe salariée	n/a car conjointe salariée	n/a car conjointe salariée
Total impôts sur revenu hors flat tax	-33 311	-2 223	-14 386
Total prélèvements sociaux	-19 505		
Total revenus après impôts pour le foyer	108 584	108 287	110 312
Taux marginal imposition	21%	10%	15%

03

Conclusion

Quelle forme juridique choisir pour optimiser la rémunération ?



Conclusion

1. Sur le plan financier

- L'**EURL IS** ressort comme la **structure la plus avantageuse** pour votre foyer, avec un revenu net disponible de **110 312 €** après impôts et cotisations.
- La **SASU IS** et la **SAS à l'IR** aboutissent à des niveaux très proches (**108 287 €** et **108 584 €**), mais légèrement inférieurs à l'EURL IS.
- L'écart reste relativement faible entre les trois régimes, ce qui signifie que le choix peut aussi intégrer d'autres critères que le seul revenu net.

2. Sur le plan fiscal

- En SASU IS, les dividendes sont efficaces fiscalement mais limités par la double imposition IS + PFU.
- En SAS IR, le résultat est directement imposé à votre taux marginal de 21 %, ce qui reste raisonnable ici.
- En EURL IS, la combinaison d'une rémunération optimisée + dividendes faiblement taxés permet d'obtenir un **bon arbitrage fiscal**.

3. Sur le plan social

- En SASU, le dirigeant est assimilé salarié : protection sociale élevée mais coût significatif.
- En EURL, vous relevez du régime TNS : cotisations plus faibles, revenu net supérieur, mais protection sociale à compléter (prévoyance / retraite).